

CONCEPT D'HYGIÈNE EN RÉPONSE A LA CRISE DE COVID-19 POUR LES ACTIVITÉS AÉRONAUTIQUES A MONTRICHER (LSTR)

La mise en œuvre et le respect de ce concept d'hygiène sont impératifs pour tout usager des infrastructures aéronautiques à Montricher (LSTR). Les mesures d'hygiène de l'OFSP doivent être respectées en tout temps (<https://ofsp-coronavirus.ch/>), en particulier :

- Aucun rassemblement de plus de 5 personnes n'est autorisé ;
- Gardez vos distances ;
- Observez les règles d'hygiène.

Les règles d'activité sont définies par les comités. Les règles d'écolage sont définies par les instructeurs. Les mesures d'hygiène des infrastructures sont validées par la Fondation.

Hygiène des Infrastructures

- Seules les personnes qui ont une activité (pilotage, entretien, PAX) peuvent venir sur la place et accéder aux installations.
- Chacun est responsable de son hygiène personnelle (précaution d'usage) pour tout utilisation du matériel club.
- Chacun est responsable de désinfecter les différentes parties utilisées de la voiture de piste avant et après son utilisation.
- La colonne à essence doit être manipulée soit avec des gants à usage unique, ou en se désinfectant les mains avant et après utilisation.
- L'accès au club-house doit être limité au strict minimum. Les personnes qui pénètrent dans le club-house doivent se désinfecter les mains avant d'entrer et après en être sorties. Si les toilettes sont utilisées, il appartient à l'usager de désinfecter les installations après l'utilisation.
- Il est interdit d'organiser un événement (repas, apéro, réunion, etc) dans le club house.
- Il est interdit d'utiliser les poubelles du club-house. Les gants à usage unique doivent être éliminés par leur propriétaire dans une poubelle personnelle.

Hygiène des pilotes et des passagers

Chaque usager du champ d'aviation apporte le matériel suivant :

- Masque hygiénique ;
- Gants à usage unique / gants personnels ;
- Désinfectant + lingettes ;
- Sac poubelle personnel pour la reprise de ses déchets.

Actions :

- Désinfecter les commandes et les parties exposées du cockpit avec une lingette AVANT et APRÈS le vol avec un produit réputé n'attaquant pas les matières plastiques. Protéger les écrans qui sont particulièrement délicats et potentiellement sensibles à certains produits hydroalcooliques.
- Désinfecter les mains (pilote et PAX) avant de monter dans l'aéronef et aussi souvent que nécessaire.
- Après le vol, aérer l'habitacle pendant 15 minutes.
- Manipuler la corde avec des gants si possible ; sinon se désinfecter avant et après chaque manipulation de la corde et des crochets.

Vols :

- En principe, une machine est attribuée à un pilote par jour.
- Le vol est interdit à toute personne (pilote ou passager) malade ou ne se sentant pas bien.
- Les vols en biplace avec un membre habitant sous le même toit que le pilote sont autorisés.
- Les vols en biplace avec un élève ou un PAX sont soumis aux restrictions suivantes :
 - Les personnes appartenant à la catégorie des personnes vulnérables selon l'ordonnance 2 Covid-19 ne sont pas autorisées à voler en tant que PAX.
 - Port obligatoire d'un masque (pilote ET PAX ou élève).
 - Le PAX doit porter des gants à usage unique.
 - Le vol n'est pas autorisé si le recours à l'oxygène en vol est probable.
 - Conserver le nom et l'adresse du PAX afin de pouvoir le retrouver en cas de nécessité (apparition de symptômes dans les jours suivants).